

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 72 -2024

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens - Secteur 15 « Terrains de foot / Praz Véguey »

Date : 07/10/2024 - 19h.00

Lieu : Centre Technique Communal, rue du Lac 14

Membres de la commission :

	Présent	Excusé	Absent
Pascal GOLAY (Président / PLR-PVL)	X		
Christina BAQUERO (Les Vert.e.s)	X		
Pierre BORLOZ (PSR)	X		
Jean-François CONSTANT (PLR-PVL)	X		
Elisabete CUNHA (Fourmi rouge)	X		
Benôit GREGOIRE (PSR)	X		
Colin MÉTRAUX (UDC-UDF)	X		
Vincenzo SISTO (Fourmi rouge)	X		
Angela THODE (Les Vert.e.s)	X		

Invité(s) :

Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme - Infrastructures - Mobilité.

Christophe Sarda, Chef de service infrastructures.

Introduction :

Ce préavis a pour but de soumettre au Conseil communal de Renens ainsi qu'aux quatre autres de l'Entente (Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice) une demande de crédit en vue des travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 15 « Terrains de foot/Praz Véguey ». pour un montant de CHF 525'000,- TTC.

Ce collecteur a été construit en 1960 dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées des communes de la région lausannoise, situées principalement à l'ouest de Lausanne .

Suite à une étude effectuée en 2003, plusieurs travaux de réhabilitation commencés en 2008 ont été effectués. Ce présent préavis correspond au 15ème secteur sur les 19 à effectuer. Un montant de CHF 2,5 millions sera encore à investir pour les 4 derniers secteurs.

Concernant ce secteur 15, les collecteurs présentent des défauts de concrétions calcaires aux joints et, par endroits, des altérations du béton. La canalisation sera réhabilitée par la technique de gainage, qui sera réalisée par une entreprise spécialisée. La canalisation est accessible à plusieurs endroits par des chambres de visite. Les travaux seront effectués par temps sec afin de minimiser les apports d'eau durant leur exécution.

Les travaux seront effectués au printemps 2025 sur une période de 2 à 3 mois.

Le montant des travaux se répartit comme suit :

Chemisage	CHF 400'000.—
Divers et imprévus – 10%	CHF 40'000.—
Honoraires d'Ingénieurs	<u>CHF 45'000.—</u>
Total intermédiaire	CHF 485'000.—
TVA 8.1 %	<u>CHF 39'285.—</u>
Total TTC	CHF 524'285.—
Arrondi	CHF 525'000.—

Financièrement, le montant de CHF 525'000.- TTC sera entièrement pris en charge par le fond de rénovation de l'Entente Mère-Sorge, aucun coût n'est à la charge de la commune de Renens.

Questions de la commission:

- Est-ce que l'écoulement des eaux usées utilisera un bypass ?
Oui par un tuyau extérieur.
- De quoi parle-t-on par corps étrangers entre les raccordements ?
Il s'agit de morceaux de béton.
- Est-ce que la technologie a changé ?
Dans les faits, on rénove mais on ne remplace pas. C'est comme une chaussette qui va se coller aux parois et durcir, rendant le tuyau existant à nouveau disponible pour environ 70 ans,.
- Est-ce qu'il y a des risques de perçage ou autre avec ce système ?
Le risque zéro n'existe pas mais c'est en tout cas plus sécurisant que maintenant puisque c'est d'un seul tenant.

Délibération de la commission

La commission reconnaît les travaux comme indispensables.

Détermination de la commission

C'est à l'**unanimité** que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 72-2024 de la Municipalité du 23 septembre 2024,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 15 « Terrains de foot/Praz Véguey ».

ACCORDE à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 525'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 5 ci-dessus.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre



La commission

Pascal GOLAY (Président / PLR)

Christina BAQUERO (Les Vert.e.s)

Pierre BORLOZ (PSR)

Jean-François CONSTANT (PLR-PVL)

Elisabete CUNHA (Fourmi rouge)

Benoît GREGOIRE (PSR)

Colin MÉTRAUX (UDC-UDF)

Vincenzo SISTO (Fourmi rouge)

Angela THODE (Les Vert.e.s)
